

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT- Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, F.M.B.Z- KPMG TUNISIE (Moncef Boussanouga Zammouri) et FINOR(Fayçal Derbel).

BILAN **SITUATION ARRETEE AU 30 JUIN 2006**

(unité =en 1000DT)

ACTIF		Notes	juin-2006	juin-2005	déc-2005	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	25 635	35 428	42 559	-27,64%
AC2	Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	60 108	108 488	98 263	-44,59%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 452 230	1 262 383	1 343 352	15,04%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	39 091	64 275	38 070	-39,18%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	132 955	109 565	137 856	21,35%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	49 879	41 916	41 168	19,00%
AC7	Autres actifs	3.7	32 733	27 807	13 775	17,71%
TOTAL ACTIF			1 792 631	1 649 862	1 715 043	8,65%
PASSIF		Notes	juin-2006	juin-2005	déc-2005	variation
PA1	BCT		0	0	0	
PA2	Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	51 019	35 796	36 366	42,53%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 154 115	1 053 176	1 103 732	9,58%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	212 166	233 220	225 148	-9,03%
PA5	Autres passifs	4.4	78 642	55 665	60 781	41,28%
TOTAL PASSIF			1 495 942	1 377 857	1 426 027	8,57%
CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-2006	juin-2005	déc-2005	variation
CP1	Capital social		75 000	50 000	50 000	50,00%
CP2	Réserves		151 468	155 059	155 059	-2,32%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		771	579	579	33,18%
CP6	Bénéfice de l'exercice		20 173	17 090	34 101	18,04%
TOTAL CAPITAUX PROPRES			296 689	272 005	289 016	9,07%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			1 792 631	1 649 862	1 715 043	8,65%

HORS BILAN

SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2006

(unité =en 1000DT)

HORS BILAN		Notes	juin-2006	juin-2005	déc-2005
Passifs éventuels			251 141	266 331	274 183
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		182 601	190 679	192 180
HB2	Crédits documentaires	5.1	68 540	75 651	82 003
Engagements donnés			125 143	119 372	104 513
HB4	Engagements de financement donnés	5.2	122 463	118 682	103 928
	Engagements sur titres		2 680	689	585
Engagements reçus			724 435	718 504	726 562
HB6	Engagements de financement reçus		92 516	108 618	92 506
HB7	Garanties reçues	5.3	631 919	609 886	634 056

ETAT DE RESULTAT
SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2006

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-06	juin-05	déc-05	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	6.1	56 865	50 554	103 226	12,5%
Commissions (en produits)	6.2	9 533	7 552	15 838	26,2%
Gains sur port-titres commercial et opérations financières	6.3	3 142	3 380	7 275	-7,0%
Revenus du portefeuille d'investissement		9 140	2 884	10 084	216,9%
Total produit d'exploitation bancaire		78 680	64 370	136 424	22,2%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	6.4	23 222	22 690	46 026	2,3%
Commissions encourus		285	227	490	25,7%
Total charges d'exploitation bancaire		23 507	22 917	46 517	2,6%
PRODUIT NET BANCAIRE		55 173	41 453	89 907	33,1%
Dotations aux provisions & corrections de valeur	6.5	14 044	4 347	16 620	223,1%
Autres produits d'exploitation		142	148	286	-4,4%
Frais de personnel		10 484	10 048	19 798	4,3%
Charges générales d'exploitation		3 920	3 771	7 948	4,0%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 097	2 699	5 206	14,7%
RESULTAT D'EXPLOIATION		23 770	20 736	40 622	14,6%
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		1 132	360	950	214,5%
Impôts sur les bénéfices		4 729	4 006	7 471	18,0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		20 173	17 090	34 101	18,0%

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de Dinars)

	Notes	juin-2006	déc-2005	Evolution	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	68 412	126 928	-58 516	-46,10%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	-22 052	-40 963	18 911	-46,17%
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres étab. bancaires et financiers		-27 862	-33 735	5 873	-17,41%
Prêts et avances/remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-119 571	-139 018	19 447	-13,99%
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		49 705	117 644	-67 939	-57,75%
Titres de placement		0	1 591	-1 591	-100,00%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-14 459	-24 262	9 803	-40,40%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-5 923	-2 190	-3 733	170,46%
Impôt sur les bénéfices		-3 373	-6 157	2 784	-45,22%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-75 123	-162	-74 961	46272,29%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 813	5 059	-1 246	-24,63%
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		9 671	-11 675	21 346	-182,84%
Acquisition/ cession sur immobilisations		-10 858	-2 949	-7 909	268,19%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		2 626	-9 565	12 191	-127,45%
Activités de financement					
Emission d'actions		0	0	0	
Emissions d'emprunts		0	0		
Remboursements d'emprunts		0	0		
Augmentation/diminution ressources spéciales		-12 740	-17 453	4 713	-27,00%
Dividendes versés	7.3	-12 506	-12 819	313	-2,44%
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-25 246	-30 272	5 026	-16,60%
Incidence des var. des taux de change sur les liquidités et équiv.liquid.		0	0		
Variation nette des liquidités et équiv. de liquid. au cours de l'exercice		-97 743	-39 999	-57 744	144,36%
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		113 897	153 896	-39 999	-25,99%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice		16 154	113 897	-97 743	-85,82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2006

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 75.000.000 Dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 7.500.000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN KDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Actionnaires Tunisiens	53 873	71,83%
Personnes Physiques	43 930	58,57%
Personnes Morales Privées	9 929	13,24%
Autres		
Personnes morales étatiques et paraétatiques	14	0,02%
Actionnaires Etrangers	18 699	24,93%
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	15 000	20,00%
Autres actionnaires étrangers	3 699	4,93%
Divers	2 428	3,24%

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30/06/2006 sont établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés en application des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

2.1.1 La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours (classe 4) ainsi que les créances contentieuses (classe 5).

2.1.2 Les provisions :

L'application par la Banque de Tunisie de la note aux banques n° 93-23 a permis une couverture intégrale du risque encourus sur les créances classées.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3, 4 et 5 définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

La Banque de Tunisie a choisi de ne pas comptabiliser les intérêts et agios débiteurs lorsqu'il s'agit de créances classées 2, 3, 4 et 5 ; leur suivi est assuré extra-comptablement.

2.2 Le portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons d'équipement et sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Juin 2006. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2006.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles	5 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	33 %

2.6 Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2006 à 2008.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Banque Centrale de Tunisie	13 401	26 296	37 840
Caisse dinars et devises	11 108	8 012	3 559
Compte courant postal	1 075	878	1 126
Travellers Chèques	51	242	34
	<u>25 635</u>	<u>35 428</u>	<u>42 559</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	0	66 500	47 000
Prêt en devises	0	8 079	2076
Prêts aux organismes financiers spécialisés	10 617	5 040	11 591
Correspondants étrangers	6 992	3 621	2 874
Placement en devises	41 886	25 042	34 464
Banques et correspondants en Dinars convertibles	489	111	104
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	117	92	149
Intérêts réescompte banques et correspondants	7	3	5
	<u>60 108</u>	<u>108 488</u>	<u>98 263</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>30/06/06</u>		<u>30/06/05</u>		<u>31/12/05</u>
Comptes ordinaires débiteurs	286 805	(1)	236 350		261 853
Portefeuille escompte	904 205		743 356		800 868
Crédits sur ressources spéciales	210 604	(2)	230 409		222 227
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses	107 428		91 263		105 627
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	18 243		22 471		19 003
Crédits au personnel	8 602		7 495		8 060
Créances sur crédit bail	13 494		12 329		14 244
Autres crédits à la clientèle	8085	(3)	2 375		6 511
Total brut	<u>1 557 468</u>		<u>1 346 048</u>		<u>1 438 393</u>
Provisions pour crédits à la clientèle	<105 238	>(4)	<83 665	>	<95 041
Total net	<u>1 452 230</u>		<u>1 262 383</u>		<u>1 343 352</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit de comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Il s'agit de crédits financés par des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifique.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est analysé comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	3 550	941	3 764
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 100	864	2 433
Impayés 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	1 435	570	314
	<u>8 085</u>	<u>2 375</u>	<u>6 511</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses inscrites au bilan s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2005	95 041
Dotations et reprise Juin 2006	10 197
Annulation sur créances radiées Juin 2006	0
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2006	<u>105 238</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Titres de transaction	0	35 052	0
Titres de placement	37 089	27 323	37 089
Créances rattachées sur portefeuille titres	2 002	1 900	981
	<u>39 091</u>	<u>64 275</u>	<u>38 070</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
--	-----------------	-----------------	-----------------

Titres de participation libérés	98 305	105 863	97 112
Titres d'investissement	36 407	4 087	41 669
Créances rattachées	703	831	983
Total brut	135 415	110 781	139 764
Provisions pour dépréciations de titres	<2 460 >	<1 216 >	<1 908 >
Total net	132 955	109 565	137 856

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	82 696	79 985	79 985
Acquisitions	13 902	2 742	4 860
Cessions et régularisations	<2 405 >	<1 757 >	<2 149 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	94 193	80 970	82 696
Amortissements	<44 314 >	<39 054 >	<41 528 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	49 879	41 916	41 168

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes de régularisation	26 320 (1)	24 843	10 433
Siège, succursales et agences	2 084	1 409	2 336
Débiteurs divers	4 329	1 555	1 006
	32 733	27 807	13 775

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Compensation reçue	22 770	20 640	5 193
Agios, débits à régulariser et divers	3 329	3 999	5 024
Compte d'ajustement devises	221	204	216
	26 320	24 843	10 433

4- NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	15 503	21 655	17 330
Banques et correspondants étrangers	6 447	12 264	16 508
Organismes financiers spécialisés	1 006	1 748	2 398
Dettes rattachées	59	123	125
Banques et correspondants dinars	28 004	6	5
	51 019	35 796	36 366

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes à vue	388 925	330 325	335 513
Comptes d'épargne	352 277 (1)	321 207 (1)	332 810
Comptes à terme et bons de caisse	235 448	223 950	238 625
Certificats de dépôts	146 000	150 000	161 000
Autres sommes dues à la clientèle	21 899	18 437	26 874
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	9 566	9 257	8 910
	1 154 115	1 053 176	1 103 732

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes spéciaux d'épargne	331 222 (i)	306 314 (i)	315 305
Compte épargne logement	18 564	11 823	14 944
Compte épargne horizon	2 337	2 470	2 369
Comptes d'épargne investissement	85 (ii)	95 (ii)	81
Comptes d'épargne actions	69	505	111
	352 277	321 207	332 810

(i) Il s'agit de comptes d'épargne ordinaires ouverts au profit des personnes physiques.

(ii) Il s'agit de comptes ouverts au profit des personnes morales ou physiques afin de recevoir des dépôts en vue de la souscription de titres de sociétés devant réaliser des projets agréés.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Ressources extérieures	205 701	226 522	218 442
Ressources budgétaires	3 259	3 082	3 257
Charges rattachées aux ressources spéciales	3 206	3 616	3 449
	<u>212 166</u>	<u>233 220</u>	<u>225 148</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes de régularisation	63 888 (1)	43 403	46 678
Créditeurs divers	8 627	6 128	6 979
Provisions pour risques et charges	6 127 (2)	6 134	7 124
	<u>78 642</u>	<u>55 665</u>	<u>60 781</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Compensation à régler	54 243	36 413	34 921
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 645	6 990	11 757
	<u>63 888</u>	<u>43 403</u>	<u>46 678</u>

(2) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Provisions pour risques et charges	1 045	2 846	1 846
Provision pour créances hors bilan	2 722	1 138	1 471
Provision pour prime d'intéressement	2 360	2 150	3 807
	<u>6 127</u>	<u>6 134</u>	<u>7 124</u>

4.5 Situation nette :

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>Affectation du résultat(1)</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>30/06/06</u>
Capital	50 000		25 000	<u>75 000</u>
Réserves et report à nouveau	204 915	21 601		<u>201 516</u>
Réserve légale	5 000			5 000
Réserve de prévoyance	109 186	+ 17 000	-3 055	123 131
Prime d'émission	20 000		-20 000	0
Réserve à régime spécial	20 873	+ 4 409	-1 945	23 337
Report à nouveau	579	+ 192		771
Autres capitaux propres	49 277			49 277
Dividendes et tantièmes distribués		12 500		
Résultat de la période	34 101	- 34 101	20 173	<u>20 173</u>
Situation nette	<u>289 016</u>			<u>296 689</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2005 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2006.

5. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**5.1 Crédits documentaires :**

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Ouverture de crédits documentaires	56 664	57 653	71 501
Engagements en faveur des banques à l'étranger	11 876	17 998	10 502
	<u>68 540</u>	<u>75 651</u>	<u>82 003</u>

5.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Crédits notifiés et non utilisés	35 871	18 757	20 921
Engagements en faveur des banques étrangères	14 016	30 078	14 006
Engagements en faveur des banques résidentes	72 576	69 848	69 001
	<u>122 463</u>	<u>118 683</u>	<u>103 928</u>

5.3 Garanties reçues :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Garanties reçues de la clientèle	605 802	588 486	607 939
Garanties reçues de l'Etat	26 117	21 400	26 117
	<u>631 919</u>	<u>609 886</u>	<u>634 056</u>

6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**6.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	54 878	(1) 48 321	98 623
Produits sur opérations interbancaires	1 987	2 233	4 603
	<u>56 865</u>	<u>50 554</u>	<u>103 226</u>

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/05</u>
Revenus du portefeuille escompte	42 025	35 318	72 722
Revenus des comptes débiteurs	11 037	11 203	22 267
Commissions sur avals et cautions	1 205	1 278	2 492
Produits sur opérations de leasing	611	522	1 142
	<u>54 878</u>	<u>48 321</u>	<u>98 623</u>

6.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Commissions sur comptes	3 036	2 240	4 520
Opérations guichet et opérations diverses	618	610	1 224
Opérations sur titres	1 219	1 183	2 699
Opérations avec l'étranger	1 236	1 229	2 405
Commissions sur moyens de paiement	1826	1 594	3 289
Commissions de gestion	1598	696	1 701
	<u>9 533</u>	<u>7 552</u>	<u>15 838</u>

6.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Gains nets sur opérations de change	2 110	2 127	4 759
Gains nets sur titres de transaction	1 032	1 253	2 516
	<u>3 142</u>	<u>3 380</u>	<u>7 275</u>

6.4 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	16 445	15 254	31 560
Charges sur emprunts et ressources spéciales	5 872	6 579	12 917
Charges sur opérations interbancaires	905	857	1 549
	<u>23 222</u>	<u>22 690</u>	<u>46 026</u>

6.5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Dotations aux provisions	14 000	4 300	16 559

Pertes sur créances irrécouvrables	44	47	61
	<u>14 044</u>	<u>4 347</u>	<u>16 620</u>

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Produits d'exploitation encaissés :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Intérêts et revenus assimilés	56 865	50 554	103 226
Commissions en produits	9 533	7 551	15 838
Gains sur portefeuille titres commerciaux et autres produits financiers	3 142	3 380	7 275
Ajustement des comptes d'actif	< 2 059 >	< 923 >	< 497 >
Ajustement des comptes du passif	931	< 257 >	< 92 >
	<u>68 412</u>	<u>60 305</u>	<u>126 928</u>

7.2 Charges d'exploitations décaissées :

	<u>30/06/06</u>	<u>30/06/05</u>	<u>31/12/05</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	< 23 507 >	< 22 917 >	< 46 517 >
Ajustement des comptes d'actif	2 020	2 045	5 035
Ajustement des comptes du passif	< 565 >	1 352	519
	<u>< 22 052 ></u>	<u><19 520 ></u>	<u><40 963 ></u>

7.3 Dividendes versés :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2006 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2006.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 11 Mai 2006, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2006.
Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.
- 2- Nous avons effectué cet examen limité selon les normes généralement admises en la matière, et notamment celle relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit, donc, un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.
- 3- Nous n'avons pas mis en oeuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.
- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Juin 2006 font apparaître un total du bilan de 1.792.631 milles Dinars et un bénéfice net d'impôt de 20.173 milles Dinars.
- 5- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2006, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 08 Août 2006

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z - KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Fayçel DERBEL